



RÉSOLUTION N° 4
PROTÉGER LES TRAVAILLEURS.EUSES DU SECTEUR PUBLIC
DANS LES ZONES DE CONFLIT ET LES ZONES DE CRISE

La 14e Conférence régionale Afrique et Pays arabes (AFRECON)
réunie à Accra, au Ghana, du 11 au 14 novembre 2025

CONSIDÉRANT que l'intensification des conflits armés dans plusieurs pays africains francophones, en particulier dans l'est de la République Démocratique du Congo, a conduit les travailleurs.euses de la santé à être régulièrement victimes d'attaques, d'enlèvements, de menaces et de violences ciblées;

CONSIDÉRANT que ce personnel est essentiel pour les populations touchées et que sa protection est un impératif humanitaire et syndical ;

CONSIDÉRANT l'effondrement des structures de santé, qui oblige les travailleurs.euses de la santé à exercer leur activité sans sécurité, sans soutien et sans ressources de base ;

RECONNAISSANT que les attaques contre les travailleurs.euses de la santé constituent une violation du droit international humanitaire (DIH) et des crimes de guerre ;

DÉCIDE DE:

1. Condamner fermement les violences ciblées contre le personnel de santé dans les zones de conflit, en particulier en RDC et au Cameroun ;
2. Demander une protection spéciale pour les travailleurs.euses de la santé et du secteur public en vertu du droit international humanitaire ;
3. Demander à l'ISP de lancer une campagne internationale de solidarité syndicale en faveur des travailleurs.euses de la santé opérant dans les zones de guerre ou d'insécurité ;
4. Encourager les affiliés à recenser et à signaler les victimes syndiquées, et à les soutenir par le biais de partenariats syndicaux, de programmes d'aide psychologique et juridique et de fonds de solidarité.
5. Encourager l'ISP à renforcer ses capacités de surveillance et d'alerte dans ces domaines grâce à un mécanisme régional dédié aux droits humains et syndicaux dans les zones de crise.

Soumis par : Solidarité Syndicale des Infirmiers du Congo (SOLSICO), République Démocratique du Congo (RDC)